



Association québécoise
de spécialistes
en sciences du sol

L'adoption d'un sol emblématique pour le Québec : argumentaire et démarches entreprises par l'AQSSS

Présentation de l'AQSSS

L'Association québécoise de spécialistes en sciences du sol (AQSSS) a été fondée en 1986 par un groupe de scientifiques œuvrant dans les sciences du sol. L'AQSSS, qui a obtenu ses lettres patentes en 1988, est un organisme de bienfaisance à but non lucratif qui regroupe les personnes intéressées à la science, à l'utilisation, à l'aménagement et à la conservation des sols. Depuis plus de 25 ans, l'Association vise à diffuser des informations scientifiques et techniques sur tout sujet d'intérêt relatif à la ressource sol. L'AQSSS compte 140 membres actifs.

Le congrès annuel de l'Association constitue son activité principale. L'équipe réalise aussi des stands d'information sur les sols à l'occasion d'événements publics thématiques tels que la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC), organisée par les étudiants la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, et l'Expo-Champs de Saint-Liboire. L'AQSSS est membre de la Coalition pour la protection du territoire agricole. Un site Web (www.aqsss.com) permet d'obtenir plus d'information sur notre association et ses activités.

Un sol emblématique pour le Québec ?

En décembre 2000, M. Luc Lamontagne et M. Claude Lapierre ont publié un article dans la revue *Agrosol* intitulé « Un sol emblème pour le Québec, pourquoi pas ? » (voir annexe). Ce fut la première démarche afin d'inviter le gouvernement du Québec à adopter officiellement un sol emblématique au même titre que ses autres emblèmes, soit le bouleau jaune, l'arbre emblématique; le harfang des neiges, l'emblème aviaire; et l'iris versicolore, l'emblème floral. Cet excellent article résume très bien l'importance des sols et les objectifs de la désignation d'un sol emblématique, soit de promouvoir auprès de la

population en général et des jeunes en particulier l'importance de connaître, de comprendre les rôles, de conserver et de protéger nos ressources en sols pour les générations actuelles et futures. La finalité éducative d'une telle désignation est certaine.

Parmi une multitude de fonctionnalités, rappelons simplement que, grâce aux sols, nous pouvons produire l'essentiel de nos aliments et de nos fibres. Les régions agricoles du Québec ne pourraient pas prospérer sans la qualité et la variété de nos sols agricoles qui servent de support essentiel et de terre nourricière pour la production alimentaire ou végétale requise pour les humains et les animaux domestiques. En milieu forestier, il n'est pas envisageable de conserver une forêt durable pour la production de matériaux et d'énergie si l'on ne maintient pas des sols forestiers de qualité.

D'autres fonctions ou services sont associés aux sols. Mentionnons les habitats naturels, le recyclage de matières, la filtration des eaux, la dégradation de polluants, la régulation du climat et des eaux, le stockage du carbone, la mise en place d'infrastructures et le maintien de la biodiversité (il y a plus d'un million de micro-organismes par gramme de sol). Non seulement nos aliments, mais également l'ensemble de la biosphère dépendent de cette couche, de cette mince couverture, de cet épiderme vivant, qui recouvre de quelques centimètres à au plus quelques mètres la surface de la Terre, soit la pédosphère (pédo provient du grec *pedon*, soit sol). Sans des sols vivants, que serait notre planète ? Un paysage de désert, de roc et d'eau.

Dans le contexte d'un sol emblématique, le sol est défini comme un matériau meuble naturellement présent à la surface de la Terre et possédant les propriétés nécessaires à la croissance des plantes. Il est composé de matières minérales (argile, limon, sable, gravier), d'eau, d'air et de matière organique ou carbonée plus ou moins décomposée provenant principalement des plantes, mais aussi d'animaux comme les vers de terre et d'autres organismes vivants comme des bactéries, des champignons et des algues. La roche-mère (ou le matériau parental), le climat (températures, précipitations, etc.), le relief (ou la topographie), le temps (période d'évolution) et la biosphère (végétation, organismes vivants, etc.) sont les facteurs de formation des sols. Les sols ont donc des propriétés morphologiques, biologiques, chimiques et physiques différentes qui permettent de les classer. C'est sur la base de ces propriétés ou caractéristiques que les différents sols ont été distingués.

Au Québec, la cartographie des sols selon leurs propriétés et leur classement a commencé dans les années 1930 lorsque l'on cherchait des sols propices aux cultures de la betterave sucrière (source de sucre de table) et du lin (source de fibres textiles). Depuis, plus de 600 types de sol (soit des **séries de sols**) ont été nommés selon un ensemble de propriétés

spécifiques. Les pédologues-cartographes ont ainsi identifié et classé les différents sols et ils ont représenté leur distribution géographique sur des cartes dans plus de 50 études pédologiques couvrant au-delà de 10 millions d'hectares du territoire agricole, forestier et humide (marais, marécages, tourbières) du Québec.

Bien que les imageries soient très utiles, une approche naturaliste terrain (observation, description, analyse, synthèse, classement) est requise pour caractériser les sols et illustrer leur distribution sur un territoire donné. Ces séries de sols ont été désignées par des noms associés à une appellation toponymique (village, rivière, rang, cadastre, lac, etc.) retrouvée à proximité de leur première localisation, caractérisation et cartographie. Cette appellation est conservée lorsque ce même type de sol est localisé et cartographié à d'autres endroits. Cette méthode scientifique est utilisée au Canada et aux États-Unis.

Les sols emblématiques aux États-Unis et au Canada

L'adoption d'un sol emblématique par le gouvernement du Québec ne serait pas un précédent. Aux États-Unis, les 50 États ont sélectionné un *State Soil* et 20 d'entre eux l'ont établi officiellement par voie législative, ce qui confère à ces sols le même statut que les emblèmes floraux et aviaires de ces États (voir annexe, section **Sols emblématiques aux États-Unis**). Le district de Columbia et les territoires américains de Porto Rico et des Îles Vierges disposent également d'un sol emblématique. Une fiche descriptive du sol emblématique a été produite pour chacune des séries (noms) de sols sélectionnées. Cette fiche comprend une photo d'un paysage associé à ce sol, une photo d'une coupe de ce sol (un profil), une carte montrant la répartition de ce sol dans l'État concerné ainsi qu'une brève description du sol incluant son origine, ses principales caractéristiques, son utilisation en agriculture, les essences forestières associées ou autres. Deux exemples de telles fiches sont annexés, soit celles du Maine et du Wisconsin (voir annexe).

Au Canada, l'idée et les démarches associées à l'adoption de sols emblématiques par les provinces ont commencé dans les années 1990 à l'initiative de la Société canadienne de la science du sol (SCSS). Celle-ci a été poursuivie par des groupes ou associations provinciales ou par des individus. C'est ainsi que les assemblées législatives des provinces du Nouveau-Brunswick (en 1997), de l'Île-du-Prince-Édouard (en 1997), de la Nouvelle-Écosse (en 2008) et du Manitoba (en 2010) ont adopté un sol emblématique. Les documents de la section **Sols emblématiques de provinces canadiennes** en annexe permettent de prendre connaissance des démarches entreprises dans ces provinces, de textes législatifs associés et de représentations de sols emblématiques. Des associations concernées des provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont également

choisi un sol, mais elles sont également en attente d'une adoption officielle par leur assemblée législative.

Démarches de l'AQSSS pour l'adoption d'un sol emblématique

En 2002, un concours « Sol emblème du Québec » a été lancé auprès des étudiants par le Comité Sol emblème de l'AQSSS dans 39 institutions post-secondaires (cégeps et universités) afin de solliciter des séries de sols candidates à devenir le sol emblématique du Québec (documents en annexe). À cette occasion, une affiche a été produite et des règlements ont été établis. La faible participation des étudiants à ce concours a illustré l'importance de faire davantage connaître nos sols. Ce concours a par la suite été ouvert aux membres de l'AQSSS pour qu'ils puissent également proposer le nom d'une série de sols emblématique. En parallèle, M. Lamontagne a donné des entrevues radiophoniques afin de promouvoir le concours et l'adoption d'un sol emblématique; le 3 mars 2002, dans le cadre de l'émission *Les Années lumière* (fichier sonore disponible sur CD joint), et le 2 décembre 2002, dans le cadre de l'émission *D'un soleil à l'autre*, toutes deux à la radio de Radio-Canada. Ailleurs dans les médias, mentionnons aussi la parution d'un article sur le site Web de l'Agence Science-Press le 1^{er} février 2002 (document en annexe).

C'est ainsi que cinq séries de sols ont été proposées, soit les séries de sols **Ivry**, **Kamouraska**, **Sainte-Agathe**, **Sainte-Rosalie** et **Saint-Urbain**. Afin de faire connaître davantage ce dossier, les cinq séries de sols candidates ont été présentées avec photos sur le site Web de l'AQSSS. De 2003 à début 2007, il a été possible de voter pour la candidate de son choix par l'entremise du site Web de l'AQSSS (documents en annexe). Un article paru en 2005 dans le journal *La Terre de chez nous* a permis de promouvoir publiquement cet appel aux votes (document en annexe). Également, lors de la tenue de stands d'information sur les sols par l'AQSSS, il fut possible de voter pour la série de sols candidate de son choix. Ainsi, 805 votes ont été enregistrés pour l'ensemble des séries de sols en lice.

En 2006, les membres présents à l'assemblée générale annuelle de l'AQSSS ont mandaté le conseil d'administration afin que celui-ci propose une série de sols aux membres au cours de la prochaine assemblée générale. Le conseil d'administration a ainsi proposé la série **Sainte-Rosalie** et cette proposition a été acceptée lors de l'assemblée générale de 2007 (documents en annexe). Par la suite, un dépliant a été produit et diffusé à l'occasion d'événements (document en annexe).

En février 2008, une lettre a été adressée à différents organismes susceptibles d'appuyer l'adoption d'un sol emblématique par l'Assemblée nationale afin que ces organismes nous transmettent une lettre d'appui. La Coop fédérée, l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement (IRDA), le Département des sciences des ressources naturelles de l'Université McGill, l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ), le Département des sols et génie agroalimentaire de l'Université Laval, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et Nature Québec ont transmis une lettre d'appui (documents en annexe).

En juin 2008, le magazine *L'Actualité* présentait un dossier sur les sols et deux pages de ce dossier portaient principalement sur le sol emblématique du Québec à être officiellement adopté par l'Assemblée nationale (document en annexe).

En 2009 et en 2010, l'AQSSS a entrepris différentes démarches auprès de personnes proches du gouvernement du Québec afin de s'informer de la procédure à suivre pour que l'Assemblée nationale adopte officiellement un sol emblématique. M. Léopold Gaudreau, alors sous-ministre adjoint du développement durable au MDDEP, nous a aimablement informés qu'un amendement à la Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec était requis et que cette loi était sous la responsabilité du ministre de la Justice.

À la suite des communications téléphoniques et courriels à la Direction des communications de ce ministère afin d'obtenir des informations sur la procédure à suivre, au printemps 2011, une employée de cette direction nous a mentionné, par téléphone, qu'il fallait transmettre notre dossier directement au ministre de la Justice. C'est ainsi que nous avons décidé de procéder à l'envoi d'un dossier au ministre de la Justice ainsi qu'aux principaux autres ministres concernés, soit ceux de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour appuyer notre requête afin que l'Assemblée nationale adopte officiellement un sol emblématique, la série de sols **Sainte-Rosalie**.

Québec, le 21 février 2012